

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 FEVRIER 2024

Nombre en exercice : 31 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 27

Convocation du 13.02.2024 Affichage du 13.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bubertré suite à la convocation du 13.02.2024, affichée le treize février 2024.

Etaient présents: M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Celine, LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

<u>Etaient absents-excusés</u>: Mme BERGER Frédérique, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra.

<u>Assistait également</u> : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUYOT Philippe est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.02.056 TARIF BOUTIQUE MUSEALES

Dans le cadre de la régie des Muséales et de sa boutique, faisant suite aux commandes de nouveaux produits et aux modifications des prix d'achats à nos différents fournisseurs, il est nécessaire de fixer des nouveaux tarifs pour ces articles qui seront vendus à la boutique des Muséales de Tourouvre, conformément à la législation en vigueur.

Ces nouveaux tarifs sont présentés dans le document transmis en pièce jointe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les tarifs proposés de la Boutique des Muséales tels que présentés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'application de ces tarifs à compter du 23 février 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du Le Président, Emmanuel LE SECQ

des HAUTS du PERCHE